R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

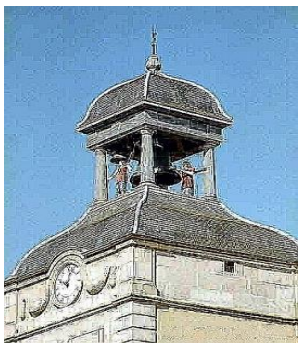

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2025

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE d'AIGUEPERSE

L'an **deux mil vingt cinq, le quatorze avril**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'AIGUEPERSE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHAPUT**.

Étaient présents : M. Luc CHAPUT, M. André DEMAY, Mme Vanessa ROLLET, Mme Catherine CUZIN, M. Christophe CLEMENTE, M. Bernard AMEILBONNE, Mme Joelle BRUN, M. Patrick DESNIER, M. Georges LOUZADA, Mme Emmanuelle DE CASTRO, Mme Sandrine GUERET, Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Mme Laurence WANG WAH, Mme Sabine MENET-COULON, M. Paul PIERGENTILI, Mme Carine DRUET, Mme Stéphanie FRANCHISSEUR-BREUIL, Mme Béatrice MAUBERT, M. David DUCOURTHIAL.

Étaient absents excusés : M. Benjamin FAURE, M. Jérôme VERNEYRAS, Mme Céline BECERRA-RACERO.

Étaient absents non excusés : M. Hervé CHABRILLAT.

Procurations : M. Benjamin FAURE en faveur de Mme Laurence WANG WAH, M. Jérôme VERNEYRAS en faveur de Mme Vanessa ROLLET, Mme Céline BECERRA-RACERO en faveur de Mme Catherine CUZIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : Mme Carine DRUET.

INFORMATION : Démission d'une Adjointe et conseillère municipale

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Madame Christelle CHAMPOMIER a transmis sa démission de son poste d'Adjointe et conseillère municipale par correspondance transmise au Représentant de l'Etat qui a accepté cette démission le 31 mars 2025.

Il est ainsi nécessaire de prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller, afin que le conseil municipal soit au complet, soit en l'espèce 23 membres.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.270 du Code électoral, ce nouveau conseiller est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartient l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal le 27 mai 2020.

Monsieur David DUCOURTHIAL, suivant sur la liste, a été sollicitée pour remplacer Mme Christelle CHAMPOMIER par courrier en date 02 Avril 2025. Ce candidat a accepté par courrier reçu en mairie le 07 avril 2025 de remplacer Mme Christelle CHAMPOMIER.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de ces démissions, a été modifié en conséquence.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-018 : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-002 du 27 mai 2020 portant création de 6 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-003 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-014 du 27 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° MA-ARE-2020-106 du 11 juin 2020 donnant délégation de signature du maire à Mme Christelle CHAMPOMIER, Adjointe,

Vu l'arrêté municipal n° MA-ARE-2025-094 du 03 Avril 2025 retirant les délégations de fonction et de signature du maire à Mme Christelle CHAMPOMIER, Adjointe,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 31 mars 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de deuxième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

est candidate :

Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER est candidate pour le poste de 2èmeAdjointe

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs et nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Article 3 : Mme Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER est désigné en qualité de deuxième adjointe au maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-019 : Réorganisation des commissions municipales

Suite à la démission de Madame Christelle CHAMPOMIER, Adjointe et Conseillère Municipale, il convient de réorganiser les commissions municipales et de les redéfinir en sachant qu'elles seront placées sous la présidence du Maire et sous la responsabilité d'un Adjoint, constituées comme ci-dessous exposées, en sachant que les membres des commissions sont désignés par vote à bulletins secrets (article L 2121-21 du CGCT). Cependant, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

1) Commission Travaux - Commerces- Artisanat - Agriculture et Politique de l'eau

Responsable : André Demay
Patrick Desnier, Bernard Ameilbonne, Jérôme Verneyras, Christophe Clémente

2) Commission Ecole - Enfance - Jeunesse

Responsable : Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER
Joëlle Brun, Benjamin Faure, Sandrine Gueret, Céline Becerra-Racero

3) Commission Cadre de Vie - Environnement et Ecologie

Responsable : Georges Louzada
Marie-Pierre Rolland-Grenier, Hervé Chabrillat, Laurence Wang-Wah, Béatrice Maubert

4) Commission Festivités - Culture - Patrimoine - Tourisme
Responsable : Vanessa ROLLET
Carine Druet, Sandrine Gueret, Jérôme Verneyras, Céline Becerra-Racero

5) Commission Sports - Associations sportives
Responsable : Benjamin Faure
Hervé Chabrillat, Georges Louzada, Marie-Pierre Rolland-Grenier, Stéphanie Franchisseur-Breuil

6) Commission Aide sociale - Service à la personne
Responsable : Emmanuelle De Castro
Carine Druet, Joëlle Brun, Sandrine Gueret, Catherine Cuzin

7) Commission Urbanisme
Responsable : Luc Chaput
Laurence Wang-Wah, Patrick Desnier, Bernard Ameilbonne, Benjamin Faure, Béatrice Maubert

8) Commission des Finances
Responsable : Luc Chaput
Paul Piergentili, André Demay, Sabine Menet-Coulon, Patrick Desnier, Stéphanie Franchisseur-Breuil

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'approuver les commissions municipales comme ci-dessus qui seront placées sous la présidence du Maire et sous la responsabilité d'un Adjoint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-020 : Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : modifications

Suite à la démission de Madame Christelle CHAMPOMIER, conformément à l'article L 270 du Code Electoral la constitution des représentations au sein de certains organismes nécessitent d'être modifiées comme suit :

- **EHPAD**

1er délégué titulaire		
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER		
2ème délégué titulaire	Votants	Résultat du Vote
Emmanuelle DE CASTRO	22	Pour: 22 Contre : 00 Abt : 00

- **Collège Diderot**

1er délégué titulaire	Votants	Résultats des votes
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER	22	Pour : 22 Contre : 00 Abt : 00
2ème délégué titulaire		
Benjamin FAURE		

- **Caisse du Crédit Agricole**

délégué titulaire	Votants	Résultat du Vote

Patrick DESNIER	22	Pour: 22 Contre : 00 Abt : 00

- **FLAJ - Mission locale**

délégué titulaire	Votants	Résultat du Vote
Emmanuelle DE CASTRO	22	Pour: 22 Contre : 00 Abt : 00

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'approuver la désignation des représentants aux commissions et organismes comme ci-dessus présentée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-021 : INDEMNITES DES ELUS

Nom/Prénom	Fonction	Délégation donné au Maire	Taux appliqués
Luc CHAPUT	Maire		47.97
André DEMAY	1er Adjoint	Travaux, commerces, artisanat, agriculture et politique de l'eau	18.40
Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER	2ème Adjointe	Affaires scolaires, service périscolaire, enfance et jeunesse	18.40
Georges LOUZADA	3ème Adjoint	Cadre de vie, environnement, écologie, communication et nouvelles technologies	18.40
Vanessa ROLLET	4ème Adjointe	Festivités, culture, patrimoine et tourisme	18.40
Benjamin FAURE	5ème Adjoint	Sports et associations sportives	18.40
Emmanuelle DE CASTRO	6ème Adjoint	Affaires sociales et service à la personne	18.40
Patrick DESNIER	Conseiller Municipal	Politique de l'eau et bassin versant	6
Laurence WANG-WAH	Conseiller Municipal	Urbanisme et PLUih	6

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'approuver les indemnités de fonction telles que présentées ci-dessus et de les revaloriser automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur du point.
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières afférentes à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-022 : ESTER EN JUSTICE

Par délibération MA-DEL-2020-004, les membres du Conseil Municipal ont donné délégation à Monsieur le Maire, en son point 16, « intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. Le Maire pourra également porter plainte au nom de la Commune. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions pour tous types de contentieux ».

Par délibération MA-DEL-2022-031, les membres du Conseil Municipal ont donné cette même délégation à Monsieur André DEMAY, 1er Adjoint en cas d'empêchement de Monsieur le Maire et à Madame Christelle CHAMPOMIER, en cas d'empêchement de Monsieur André DEMAY.

La décision d'ester en justice au nom de la commune est une compétence du conseil municipal, que celui-ci peut déléguer au maire et sauf disposition contraire dans la délibération du conseil municipal, le maire peut subdéléguer cette fonction, soit à un adjoint, soit à un conseiller municipal «en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation».

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de donner délégation à tous les Adjoints au Maire, pour « intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle. Le Maire pourra également porter plainte au nom de la Commune. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions pour tous types de contentieux ».
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières afférentes à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Séance levée à 20h45